

Thème : Le CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

Durée : 1 jour

Public visé : Dirigeant(e) TPE/PME, RRH, Managers, adjoint RH

Niveau requis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Objectifs pédagogiques de la formation

- Anticiper et sécuriser le passage des Délégués du Personnel au nouveau Comité Social et Economique
- Comprendre le fonctionnement et les prérogatives attribuées au CSE
- Identifier et prévenir les risques de discrimination syndicale et de délit d'entrave
- Mises en situations et conseils pratiques de gestion RH à destination des managers de TPE/PME de moins de 50 salariés

Contenu et déroulement

Accueil café : 9h00

Matin (3h – de 9h30 à 12h30 avec une pause de 10mn) :

Recueil des attentes, tour de table et présentation du déroulé de la journée

- ✓ Propos introductifs :
 - Le cadre juridique
 - Zoom sur l'actualité sociale
 - Les Institutions Représentatives du Personnel avant les Ordonnances Macon du 22 septembre 2017

- ✓ Le CSE : Fonctionnement et prérogatives
 - Les réunions du CSE en pratique
 - Formation et heures de délégation des membres du CSE
 - Les moyens du CSE
 - La défense et la représentation des intérêts des salariés
 - La promotion de la santé, la sécurité et les conditions de travail

Pause déjeuner sur place

Après-midi (3h30 – de 13h30 à 17h00 avec pause de 10 mn) :

- ✓ La notion de salarié protégé
 - Le statut du salarié protégé
 - La discrimination syndicale
 - Les durées de protection applicables au salarié protégé

- ✓ Guide pratique du droit du travail pour les managers
 - Le délit d'entrave
 - Le dialogue social
 - Zoom sur la négociation collective
 - Le contrat de travail

- L'exécution de la relation de travail
- Les modes de rupture du contrat de travail

Fin de séance (30 mn) :

- ✓ Tour de table pour mot de conclusion et adéquation aux attentes
- ✓ Remise des attestations de présence
- ✓ Remise des fiches d'évaluation